



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai à 18h30

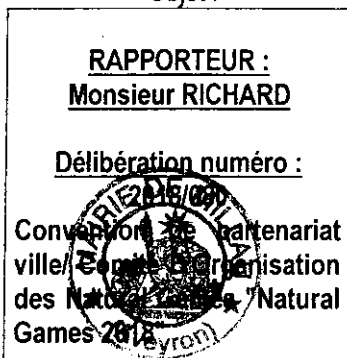
Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....32  
Votants.....34

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

Objet :



**ETAIENT EXCUSES** : Laaziza HELLI pouvoir à Alain NAYRAC, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Philippe RAMONDENC

**ETAIENT ABSENTS** : Pascale BARAILLE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 31 mai 2018, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 18 mai 2018  
Le Maire

Considérant l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales, et suite à l'ordonnance du 26 août 2005, l'attribution de subventions assorties de conditions d'octroi donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Considérant que les subventions versées à titre exceptionnel, soit de fonctionnement, soit au titre des manifestations sportives, sont concernées par ces dispositions.

Considérant qu'il est proposé de verser, conformément à la délibération 11 novembre 2017 les subventions suivantes au titre du deuxième trimestre 2018 :

Subvention de manifestation :

Associations	Montant de la subvention municipale	Manifestations	Montant de l'aide indirecte
CONG	21 500 €	Natural Games	A titre indicatif montant 2017 78 289 €

Considérant que les manifestations donnent lieu à la signature d'une convention fixant les engagements de chacune des parties pour le versement de la subvention.

Il est donc demandé au Conseil municipal, après avis favorable de la Commission des sports du 3 mai 2018

1. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération et à accomplir toutes les démarches en découlant.

Les crédits sont inscrits au BP 2018 TS 124 - Chapitre 65 - Fonction 40 - Nature 6574

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

